

## PRESENTATION DES DEBATS DU COFRADE ET CALENDRIER

Ces débats sont destinés à des petits groupes ou à des classes de jeunes **de 14 à 18 ans** représentant une large diversité socioculturelle (collèges, lycées, maison de jeunes etc), **des régions de France\***.

Dans chaque région participante, **un responsable régional** coordonne les groupes participants et organise vers avril/mai/juin un **débat final régional** avec l'aide du COFRADE.

Chaque petit groupe ou classe est animé par un enseignant, un éducateur ou un membre de l'équipe éducative volontaire.

Le financement du débat final sera organisé localement par le COFRADE avec le responsable régional.

### Objectifs :

- Faire réfléchir les jeunes sur des thèmes de fond en lien avec l'actualité,
- Prévenir la violence, les jeunes sont sécurisés par le cadre d'un débat, ils apprennent à argumenter. La parole est un outil de prévention de la violence,
- Montrer aux adultes que les jeunes peuvent dialoguer et enrichir le débat public,
- Formuler et faire remonter au gouvernement par l'intermédiaire du COFRADE leurs idées et leurs propositions,
- Permettre aux jeunes d'exercer leurs droits civiques.

### Comment fonctionnent ces débats ?

Ce n'est pas un exercice scolaire, mais une réflexion dans un contexte de confiance.

Chaque animateur d'un groupe travaille avec les jeunes sur le thème en 3 ou 4 séances (d'environ une heure) avec la production d'un écrit. Il explique au groupe l'enjeu du débat : exprimer ce qu'ils pensent, confronter leur point de vue à d'autres groupes de jeunes qui ont fait la même démarche

### Règles fondamentales à faire accepter au groupe :

- Chaque jeune accepte la parole de chacun
- Pas de moqueries, pas d'insultes

### L'animateur

- lance le débat
- laisse émerger la parole, gère la parole, respecte le silence des jeunes
- reformule si besoin une intervention pour permettre d'aller plus loin (si j'ai bien compris, tu nous dis....)
- demande au jeune d'argumenter ses propos (l'aide à expliquer pourquoi « je dis ça » )
- **reste en dehors du jugement**, ne cherche pas à faire changer les jeunes d'opinion.
- **est curieux**, objectif, ouvert à la découverte et ne manipule pas par ses questions.

Une production écrite, résumant la réflexion des jeunes et comprenant **deux propositions** répondant à la question du thème, est envoyée à l'animateur et aux experts de la séance plénière, 15 jours avant le débat régional.

### Ateliers intermédiaires (organisés dans la mesure du possible)

Le matin du débat régional rassemblant les jeunes qui ont mené une réflexion avec leurs animateurs ou enseignants, les jeunes seront répartis dans des ateliers pour un débat préliminaire afin qu'ils puissent échanger – avec d'autres animateurs et d'autres jeunes- sur leur réflexion et leurs différentes propositions.

### Séance plénière du débat régional en présence de personnalités politiques et institutionnelles régionales

Tous les jeunes ayant participé à un groupe sont présents ou représentés par une délégation.

A la tribune deux ou trois « experts » du thème, écoutent et dialoguent avec les jeunes.

L'animateur lance le débat à partir des écrits qu'il a reçus et anime comme décrit plus haut et en donnant si besoin ou à sa demande la parole à un « expert ».

Le débat est enregistré et envoyé au COFRADE

### Remontée au gouvernement :

**En novembre 2020, une délégation de jeunes de chaque région, viendra présenter, aux Etats généraux des droits de l'enfant, leurs propositions.**

## Thème 2019/2020 :

### La liberté d'expression, oui ! mais comment et jusqu'où ?

#### Calendrier

- Recherche des groupes et de leurs animateurs de septembre à décembre 2019
- Novembre/décembre 2019, décision d'une date (avril/mai/juin 2020) et recherche d'une salle pour le débat régional
- Recherche de l'animateur et des experts du débat régional à partir de novembre 2019
- Information des animateurs jusqu'en décembre 2019
- 3 séances de débats d'une heure sur le thème en janvier/février/mars 2020
- Production et envoi d'un écrit au responsable régional 15 jours avant le débat
- Avril/mai/juin 2020 débat régional
- Envoi de l'enregistrement du débat au COFRADE
- Novembre 2020 : Participation d'une délégation de jeunes, pour présenter leurs propositions aux Etats généraux du COFRADE, à l'Assemblée nationale

\*

Les régions participantes	Responsable	Mail et tél.
Auvergne Rhône Alpes	Philippe Chastel	<a href="mailto:lespace.boris.vian@gmail.com">lespace.boris.vian@gmail.com</a> Tél : 06 20 36 94 13
Bretagne	Barbara Walter	<a href="mailto:barbara.walter@gmail.com">barbara.walter@gmail.com</a> Tél : 06 07 26 48 00 :
Île de France	Henriette Aubay	<a href="mailto:henriette.aubay@orange.fr">henriette.aubay@orange.fr</a> Tél : 06 07 13 48 51
Occitanie	Bernadette Yépé	<a href="mailto:lienhorizondanse@wanadoo.fr">lienhorizondanse@wanadoo.fr</a> Tél : 06 30 79 49 51
<i>Hauts de France (à confirmer)</i>		
<i>Nouvelle Aquitaine (à confirmer)</i>		

Coordination nationale des débats : Henriette Aubay, Vice-présidente du COFRADE

[henriette.aubay@orange.fr](mailto:henriette.aubay@orange.fr) 06 07 13 48 51  
[evenements@cofrade.org](mailto:evenements@cofrade.org) 01 45 81 09 09

Créé en 1990, le COFRADE (Conseil Français d'Associations pour les Droits de l'Enfant), a pour mission de veiller à l'application et au respect en France et par la France, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France le 7 août 1990

[www.cofrade.fr](http://www.cofrade.fr)

14, rue Mondétour • 75001 Paris - France • Tél. : 33 (0) 1 45 81 09 09 • [contact@cofrade.org](mailto:contact@cofrade.org)